

Langues officielles

Je doute qu'un fonctionnaire, un membre du personnel des Communes ou d'une société de la Couronne puisse le faire aujourd'hui. Je serais donc des plus intéressés à voir le député de Vaudreuil donner à ces deux articles force de loi. Il ne suit même pas le débat ce soir; comment puis-je prendre sa motion au sérieux? Je crois que sa motion est une plaisanterie.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, le problème découle probablement du fait que le député n'a pas prononcé le nom de ma circonscription de façon à ce que je puisse le reconnaître. C'est sans doute là que réside la difficulté.

M. McKenzie: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. J'ai du mal à prononcer le mot Vaudreuil correctement. Toutefois, le député sait parfaitement bien ce que je veux dire. C'est une étrange réponse qu'il a donnée là! Il s'amuse beaucoup, au cours de l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, à ralentir l'étude des motions et à nous causer une kyrielle de problèmes. Je pense que ce qu'il a présenté ici ce soir n'est rien d'autre qu'un simulacre de motion.

Si le député de Vaudreuil s'intéresse tellement aux droits individuels linguistiques et que sais-je encore, il ferait bien de jeter un coup d'œil sur les articles 6 et 7 de la présente résolution qui a été présentée en juin 1973 et que le parti libéral refuse d'adopter. Je les lance au député et aux autres membres du parti libéral qui s'amusent beaucoup ce soir aux dépens des Canadiens anglophones que l'on injurie et qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre une langue seconde ou qui ne peuvent pas l'apprendre. Le parti libéral trouve très drôle qu'ils soient bafoués et qu'ils aient à demander l'aide des tribunaux pour conserver leur emploi. Je demande au député de porter cette question à l'attention du caucus et de jeter un coup d'œil sur l'article 7 de cette résolution-bidon qui a été présentée en 1973. Nous pourrions peut-être alors prendre la motion au sérieux, ce que je ne peux faire entretemps, compte tenu de la façon dont le député s'est conduit, ce soir, à la Chambre.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Vaudreuil (M. Herbert) pour cette motion. Je tiens, par ailleurs, à féliciter le secrétaire parlementaire pour son intervention dans le cadre de l'étude de cette motion. Il convient en effet de signaler qu'il a le don d'inciter les députés à animer le débat sur cette motion.

Certes, le débat a légèrement dévié il y a quelques instants, quand on a cité un nom dans un contexte précis, mais cet incident mis à part, il conviendrait à mon sens de donner aux députés l'occasion de participer aux débats de la Chambre non pas à titre personnel mais en fonction du sujet à l'étude. Il s'agissait d'une promesse que le gouvernement avait faite à tous les Canadiens de leur donner les mêmes chances et les mêmes droits. Nous avons tenu cette promesse. Il ne s'agit pas d'un incident survenu au cours des dernières 24 heures, il y a six mois ou un an, mais bien d'un engagement que le premier ministre (M. Trudeau) avait pris avant même de devenir chef du gouvernement.

● (2130)

Dans le débat historique sur la résolution, il y a eu bien des échanges à propos du rapatriement. Comme le disait tout à l'heure le parrain de cette motion, il est tout à fait approprié que nous en soyons saisis aujourd'hui. Elle nous fournit l'occasion de nous rappeler, et surtout de rappeler à tous les Canadiens, la constance de notre premier ministre, du cabinet, du

gouvernement et de notre parti. Le premier ministre n'a modifié ni son enthousiasme, ni son ordre de priorités ni sa position.

A chaque occasion, il a fait preuve de constance en disant que s'il peut accomplir quoi que ce soit pendant qu'il est au pouvoir afin d'enchaîner les droits linguistiques dans une constitution canadienne définitive, il fera tout ce qu'il peut pour protéger les droits des Canadiens, particulièrement ceux des groupes minoritaires.

Je viens d'une province qui a prouvé dans le passé et qui continue à démontrer qu'elle peut naturellement offrir ces avantages aux Canadiens. Il est donc opportun que je participe à ce débat d'initiative parlementaire. Dès avant le projet constitutionnel, il y avait au Nouveau-Brunswick une bonne volonté et un esprit de collaboration chez les anglophones comme chez les francophones en vue d'adopter les lois nécessaires pour garantir tous les services gouvernementaux, y compris les tribunaux, et les droits à l'éducation. Je tiens à exprimer ma gratitude envers ceux qui se sont fait un devoir de veiller à la protection de ces droits.

A ce sujet, j'ai clairement exprimé mon appui à mon parti, comme l'ont fait ceux qui m'ont aidé à me faire élire au cours des six dernières années. J'appuie sans réserves le premier ministre et le gouvernement dans cette tentative déterminée en vue de protéger les droits de tous les Canadiens, non seulement les droits linguistiques, mais aussi les droits fondamentaux, les droits des autochtones, des handicapés et de beaucoup d'autres.

Le député de Vaudreuil se montre peut-être un peu trop zélé en présentant cette motion. Dans son discours il s'est dit persuadé et convaincu que le gouvernement agit comme il se doit. Les mesures constitutionnelles ont une vaste portée et fournissent une protection suffisante en permettant à ceux qui veulent apprendre l'autre langue de le faire pourvu qu'ils soient assez nombreux. Le député conviendra, j'en suis certain, que même si nous ne pouvons pas inscrire tous ces droits dans nos lois, nous ne pouvons pas faire preuve d'insouciance. Nous devons définir nettement les objectifs en ce qui concerne les droits et la protection des besoins personnels.

Je demeure dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Je voulais que mes trois fils aient la chance d'apprendre l'autre langue officielle. Ce n'était pas facile à l'époque. On m'a dit qu'il fallait les inscrire à des cours d'immersion, ce que je n'acceptais pas. Nous avons dû passer beaucoup de temps à convaincre le conseil scolaire de les laisser aller à une école française afin qu'ils deviennent parfaitement bilingues. Je me félicite de pouvoir dire ce soir que le système a donné de bons résultats pour ma famille et pour moi-même. Mes trois fils ont fait toutes leurs études primaires en français. Ils n'ont pas suivi de cours d'immersion ou autre chose qui ne me plaisait pas et, je le répète, ils sont parfaitement bilingues. Cela remonte à il y a quinze ans. Je suis maintenant convaincu que le système peut fonctionner. Maintenant que nous sommes rendus à l'aube des années 1980, je me rends compte qu'il y a eu des luttes. Nous avons en effet dû lutter avec acharnement pour obtenir la protection de nos droits, en particulier de nos droits linguistiques. Et nous l'avons obtenue. J'avais grande confiance en la cause pour laquelle je luttais.